



# Risques liés aux machines et aux outils

## La tronçonneuse



Les travaux nécessitant l'utilisation d'une tronçonneuse exposent les personnes à des risques importants et graves d'accidents et de maladies professionnelles.

## Le rappel des obligations

L'employeur doit assurer la santé et la sécurité au travail de ses salariés.

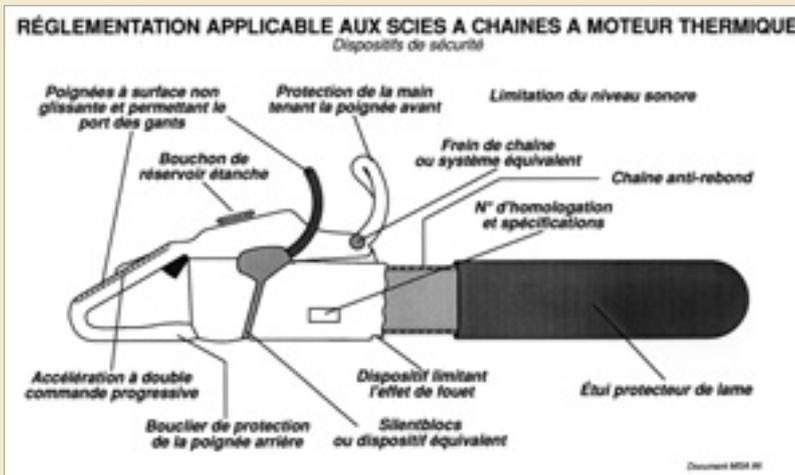
En premier lieu, il doit fournir un **équipement de travail conforme et muni des dispositifs de sécurité.**

Il doit également fournir un **équipement de protection individuelle (EPI) complet :**

- pantalon ou jambières de sécurité,
- bottes ou brodequins de sécurité,

- casque avec visière et anti-bruit,
- gants avec renfort anti-coupeure.

Il convient de rappeler la **nécessité de formation** aux techniques d'utilisation de la tronçonneuse et à la bonne utilisation des EPI.



## EN PRATIQUE

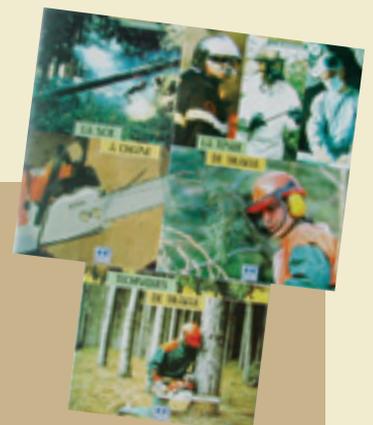
Quelques recommandations générales :

- machine bien entretenue et bien affûtée = machine plus sûre,
- éviter de travailler seul (minimum 2 personnes),



- signaler l'endroit précis de votre travail à votre entourage,
- pas d'abattage par grand vent,

- être vigilant avec les lignes électriques (voir fiche risque électrique),
- emporter avec soi si possible un téléphone portable,
- éviter la présence de tiers dans la zone de travail au moment de l'abattage.



## POUR PLUS D'INFORMATIONS ●●●

La MSA met à votre disposition des brochures d'information et propose des formations au bûcheronnage.